

ESRS G1 – CONDUITE DES AFFAIRES

DÉFINITIONS

L'ESRS E5 évalue la manière dont une entreprise utilise les ressources naturelles (matières, énergie, eau...) et met en œuvre des pratiques d'économie circulaire pour limiter le gaspillage, réduire les déchets et prolonger la durée de vie des produits.







OBJECTIFS DE LA NORME

- Promouvoir une conduite responsable des affaires
- Prévenir les risques de corruption, fraude ou abus de pouvoir
- Assurer le respect des droits humains dans toutes les activités
- Favoriser une chaîne de valeur éthique et durable

CE QUE L'ENTREPRISE DOIT PUBLIER :

- Politique d'éthique et de conduite responsable
- Mécanismes de lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts
- Procédures de vigilance vis-à-vis des partenaires commerciaux
- Actions pour faire respecter les droits humains (ex. : travail forcé, conditions de travail)
- Mesures de transparence fiscale et financière

EXEMPLES DE POLLUTIONS COUVERTES

-  Relations avec les fournisseurs et sous-traitants
-  Lutte contre la corruption et les pratiques anticoncurrentielles
-  Conditions de travail dans la chaîne de valeur
-  Respect des droits humains et devoir de vigilance



greenviz.fr
hello@greenviz.fr
06 27 75 88 44